

## LES DOCTORATS DE RECHERCHE-CREATION LITTERAIRE À L'UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE

- **PRATIQUE ET THEORIE DE LA CREATION ARTISTIQUE ET LITTERAIRE**
- **DOCTORAT PAR LE PROJET EN CREATION LITTERAIRE**

Il existe actuellement à l'Université de Cergy-Pontoise deux types de doctorats en création littéraire, **très proches dans leur principe et leur démarche** mais correspondant à des **cadres institutionnels** un peu différents et donnant lieu éventuellement à des contrats doctoraux dont l'origine est différente :

**1. Le doctorat « Pratique et théorie de la création artistique et littéraire »** qui existe depuis 2016 à l'UCP. Cette mention de doctorat a été validée par l'Ecole doctorale Droit et sciences humaines, le conseil scientifique et le CA. Actuellement, sept étudiants sont inscrits dans le cadre de ce doctorat. Il dépendra bientôt d'une nouvelle Ecole doctorale de l'UCP, commune avec l'EUR.

Cette nouvelle mention de doctorat s'inscrit dans le droit fil des axes prioritaires de la COMUE Paris-Seine, du projet ISITE (création et formations innovantes) et dans la suite logique du **master « métiers de l'écriture et de la création littéraire »** dont le mémoire est déjà un mémoire de « recherche-création », associant une dimension créative (écrit littéraire inédit d'une cinquantaine de pages) et une dimension réflexive ou théorique, conforme aux mémoires de recherche en littérature, mais étroitement associé au volet créatif. Elles sont adossées au laboratoire de recherche AGORA et plus spécifiquement à l'axe Créations d'AGORA. ☐

**2. Le doctorat par le projet en création littéraire**, créé en 2018, dépendant de l'Ecole Universitaire de la Recherche (EUR) « Humanités, création et patrimoine », (*Graduate School Humanities, Creation and Heritage – GSHCH*), portée par la Comue Université Paris Seine regroupant les composantes de sciences humaines et sociales de l'université de Cergy-Pontoise et quatre écoles œuvrant dans le champ de la création et du patrimoine : l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSAV), l'école nationale supérieure d'arts plastiques de Paris-Cergy (ENSAPC), l'école nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP) et l'Institut national du patrimoine (INP), tous membres de la fondation des sciences du patrimoine. A la suite d'un premier appel à candidature en juin 2018, ont été sélectionnés onze candidats qui commenceront leur première année de doctorat en octobre 2018. Dans le cadre de cette EUR sont accordés des contrats doctoraux au nombre de cinq actuellement.

La recherche par le projet entend intégrer la pratique (artistique, de conception / design, de restauration, de conservation...) au processus de recherche, en considérant que la production de connaissances peut aussi – et doit aussi – s'opérer dans la pratique et par la pratique.

### I. LES PRINCIPES COMMUNS AUX DEUX DOCTORATS

Trois dimensions (qui ne correspondent pas nécessairement à trois parties) : pratique, réflexive et théorique.

#### *1. La priorité donnée à la pratique*

La particularité de ces doctorats de recherche-création est de mettre au premier plan la pratique littéraire. Ils partent du principe qu'une création littéraire est en elle-même une recherche, pouvant faire l'objet d'une théorisation.

Le mémoire comporte donc une création littéraire originale, inédite qui constitue en elle-même une forme de recherche en littérature, par la pratique. Cette création peut prendre diverses formes : nouvelles, théâtre, essai, recueil poétique, œuvre numérique, forme hybride, forme associant art de la parole et arts visuels, scénario, livret... Dans tous les cas, l'écriture tient une place première.

La pratique littéraire est motrice dans la plupart des cas. Il peut arriver néanmoins que la recherche théorique ouvre à la création (cf Proust, *la critique de la méthode de Sainte Beuve et la Recherche*) ou qu'il y ait interaction réciproque entre les deux démarches (que recherche pratique et théorisation soient menées en parallèle, voire en osmose).

### *2. La dimension réflexive*

Dans tous les cas, le travail de création s'accompagne d'une dimension réflexive consistant en une aptitude à porter un regard critique sur son propre processus de création et sur les caractéristiques de l'œuvre accomplie. La dimension réflexive ne se réduit pas à un journal de bord et ne se substitue pas à la théorisation, mais est un matériau clé pour la réflexion théorique.

### *3. La théorisation*

La réflexion théorique qui accompagne le travail d'écriture consiste en une problématisation prenant en compte le travail de création et les problématiques propres au champ littéraire dans lequel s'inscrit le travail de création. Elle suppose donc de s'interroger sur l'inscription de ce travail dans un champ littéraire et artistique et dans une histoire littéraire ou artistique.

La problématisation suppose également la constitution d'un **corpus** à la fois littéraire et théorique sur lequel s'appuie la réflexion.

### *4. L'articulation entre les trois dimensions*

Ces trois dimensions, pratique, réflexive et théorique s'élaborent dans une articulation dynamique et constante, même si elles obéissent à des temporalités différentes. Elles doivent constituer un tout.

Le travail final peut prendre des formes variables, selon une organisation spécifique à chaque projet.

### *5. Compétences requises*

Le mémoire de recherche-crédation exige donc en premier lieu des compétences artistiques et littéraires, mais aussi des compétences en matière de culture littéraire, de théorie de la littérature, d'interprétation des textes et d'aptitude à une posture réflexive sur ses propres créations.

## **II. Direction de thèse et section CNU**

Ces deux doctorats doivent être encadrés par un **enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches (HDR) de l'Université de Cergy-Pontoise** ainsi qu'un professionnel, en l'occurrence un écrivain ou un artiste, choisis d'un commun accord. L'enseignant-chercheur dirige plus spécifiquement la partie théorique, l'écrivain la partie créative, mais l'unité entre les trois dimensions suppose une **concertation** entre les deux encadrants de la thèse. En particulier la dimension réflexive est le point de rencontre entre l'enseignant-chercheur et l'écrivain.

En fonction du sujet, ces thèses peuvent dépendre de la 9<sup>e</sup> section du CNU (Langue et littérature française), mais aussi de la 10<sup>e</sup> section (littérature comparée) ou d'autres sections concernant les littératures (14<sup>e</sup> section) ou les arts (18<sup>e</sup> section), sachant qu'il est souhaitable que la thèse soit inscrite dans la même section que celle dont dépend le directeur de recherche. Si ce n'est pas le cas, il importe qu'un co-encadrant dépende de la même section.

### **III. Des principes d'évaluation spécifiques**

Nous renvoyons pour cela aux documents officiels.

Pour le doctorat par le projet, voir la mention p. 5 dans le document « Parcours de doctorat par le projet ».

Pour le doctorat Théorie et pratique de la création littéraire ou artistique, voir le règlement intérieur de l'École doctorale et prendre contact avec le directeur ou la directrice de recherche.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter

Violaine Houdart-Merot : [violaine.houdart-merot@u-cergy.fr](mailto:violaine.houdart-merot@u-cergy.fr)

Chantal Lapeyre : [chantal.lapeyre@u-cergy.fr](mailto:chantal.lapeyre@u-cergy.fr)